...qu'à notre territoire pour y trouver la tâche de leur criminel exploit, le Sénat a le devoir d'offrir ses respectueuses félicitations au jeune souverain, dont le sang-froid égale la grâce souveraine, et au chef éminent de l'Etat qui lui a fait les honneurs de la France, avec la simplicité qui donne tant de prix au charme de sa personne et la dignité qui convient au premier magistrat de la République. (Vifs applaudissements.)

S. M. le roi d'Espagne m'a fait l'honneur de me charger de vous transmettre ses remerciements pour l'accueil enthousiaste dont il a été l'objet et qui laissera dans son esprit un souvenir ineffaçable.

A cette marque de haute courtoisie, le Sénat s'empresse de répondre en priant l'auguste souverain, hier encore notre hôte, de recevoir l'hommage de sa profonde sympathie (Vifs applaudissements).

M. Fallières annonce à ses collègues la mort de M. Reymond, sénateur de la Loire. Il retrace sa carrière scientifique et politique et exprime les regrets que sa perte cause au Sénat.

M. Fallières annonce ensuite au Sénat la mort de M. le duc d'Audiffret-Pasquier ; il prononce l'éloge funèbre de l'homme d'Etat disparu et retrace éloquemment sa longue et digne carrière.

Sur la proposition du président, le Sénat lève sa séance en signe de deuil pour la mort du duc d'Audiffret-Pasquier, ancien président du Sénat.

Le Sénat s'ajourne à jeudi.

A l'Académie de Médecine

Un professeur de Lille élu membre correspondant

Dans la séance du 6 juin, l'Académie a entendu une communication faite par le professeur Budin, au nom des docteurs Charles, de Liège, et Henrion. Ces messieurs, qui ont été, en Belgique, les promoteurs des consultations de nourrissons, ont fait d'intéressantes remarques sur la décroissance de la mortalité infantile, depuis la création de ces consultations.

C'est ainsi que, dans ces dernières années, 885 enfants en bas âge ont succombé à des maladies infantiles (790 étaient nourris au sein, 17 aux aliments mixtes et 83 au biberon). On a relevé parmi ceux qui recevaient les soins des consultations de nourrissons que 14 décès, c'est-à-dire 1,60 de la mortalité générale.

M. Budin, en terminant cet exposé, a exprimé le vœu que les pouvoirs publics ne marchandent pas leur appui à ces institutions démocratiques au premier chef.

M. Budin a également présenté à l'Académie un travail du docteur Hecchea, traitant du même sujet, et où ce médecin établit que grâce à la création de ces consultations, la mortalité infantile a diminué en 1904, à Madrid, de 500 unités.

Dans toute l'Espagne, il se crée, du reste, en ce moment, de semblables établissements et ceux qui ont donné les plus beaux résultats sont ceux de Bilbao, Tortosa et Vittoria.

Le professeur Brouardel présente à l'Académie un excellent travail du docteur Gillot, d'Alger, sur la fièvre de Malte.

Le docteur Rénier, présente un travail d'une assez longue étendue sur les services hospitaliers en Tunisie. Dans son étude, il établit la parfaite organisation de ces services qui ont été trop souvent décriés par des adversaires prévenus ou mal informés.

Les photographies que le docteur Rénier présente à l'Académie de ces établissements et des divers services qu'ils comprennent établissent la parfaite exactitude de ces assertions.

M. Delorme, médecin chef au Val-de-Grâce, qui a vu fonctionner ces services de très près, est en parfait accord avec M. Rénier ; il relève même un point de la thèse de ce dernier, qui demandait à ce que la direction des hôpitaux fut entre les mains des médecins et chirurgiens, en France, comme cela se passe en Algérie ; on éviterait de la sorte des conflits entre l'administration et le service médical, conflits souvent préjudiciables à la bonne marche des services et aux malades.

Ce serait aussi plus économique. Le docteur Delorme cite à l'appui de sa thèse des exemples typiques. Il demande également que la séparation soit établie en France comme en Tunisie, dans les hôpitaux entre blessés apparents et non suppurants, etc., ce qui n'existe que dans peu d'hôpitaux.

L'Académie procède ensuite à l'élection de deux membres correspondants nationaux dans la première section (physiologie).

L'Académie présentait en première ligne, M. Yersing, de Nah-Tchang ; en deuxième ligne, M. Wertheimer, de Lille ; en troisième ligne, MM. Bard, de Lyon ; Baumel, de Montpellier ; Carrigou, de Toulouse ; Gilis, de Montpellier ; et comme adjoint à la liste de présentation : M. Nicolas, de Nancy.

Au premier tour, M. Yersing obtient 36 voix ; M. Wertheimer, 2 ; M. Baumel, 4 ; M. Gilis, 10 ; M. Nicolas, 2.

Le nombre des votants était de 71 : la majorité absolue de 36 voix.

M. Yersing est élu.

Au deuxième tour, M. Wertheimer, professeur de physiologie à la Faculté de Lille, obtient 35 voix ; M. Baumel, 3 ; M. Bard, 3 ; M. Gilis, 26 ; M. Nicolas, 1.

M. Wertheimer est élu. C'est un beau succès dont nous félicitons notre concitoyen, dont on connaît la haute valeur scientifique.

M. Chauffart, communique ensuite à l'Académie les résultats obtenus par MM. Robert Simon et René Quinton, dans la tuberculose avec les injections sous-cutanées à base de mer isotonique ; 18 cas de tuberculose traités par ces deux auteurs, ont donné dans 15 cas des améliorations extrêmement notables chez des tuberculeux à tous les degrés.

L'amélioration très rapide porte sur l'état général, l'appétit, le sommeil, la toux, les sueurs nocturnes, etc. Le poids augmente d'une façon régulière et dans des proportions souvent très remarquables.

ALPHONSE XIII A LONDRES

Londres, 6 juin.

Le roi d'Espagne a reçu, à 10 heures, au Palais de Buckingham, les ambassadeurs, les ministres et le personnel des ambassades et des légations.

Les gardes écossais forment la garde d'honneur du Palais. La musique a joué l'hymne espagnol à l'arrivée du roi dans le salon de réception.

Le roi est ensuite allé à Westminster.

Un incident a causé quelque trouble pendant le parcours du Palais de Buckingham à la cathédrale catholique de Westminster. Quelques chevaux de l'escorte, glissant sur les pavés, se sont abattus, entraînant avec eux les cavaliers qui les montaient. Comme ces chevaux suivaient de près le landau royal le bruit a couru aussitôt d'une tentative contre le roi.

L'incident n'a pas eu de suite, mais le bruit s'en est répandu jusqu'au conseil municipal de Saint-Pol-sur-Mer.

Le temps ne s'est pas modifié depuis hier. La pluie tombe toujours, mais, malgré cela, la foule massée sur le passage du roi est considérable.

L'ATTENTAT

Visite de M. Loubet aux Victimes

Paris, 6 juin.

M. Loubet a visité les victimes de l'attentat de la rue de Rohan qui sont en traitement au Val-de-Grâce et à l'Hôtel-Dieu.

Il est arrivé au Val-de-Grâce dans son phaéton. Reçu par le directeur, il s'est fait conduire auprès des trois cavaliers en traitement et leur a prodigué des paroles d'encouragement.

A l'Hôtel-Dieu, il a été reçu par MM. Autran, Laurent et Mesureur. M. Loubet a été conduit auprès du sous-brigadier et du gardien de la paix blessés au moment de l'attentat. En les quittant, il leur a dit : « Quand vous serez complètement rétablis, venez à l'Elysée, je serais heureux de vous voir. »

Détail à noter : Le sous-brigadier blessé était à la veille de passer sa licence en droit.

Le signalement de Farras

Paris, 6 juin.

M. Leydet a lancé lundi, dans toute la France, une circulaire donnant le signalement de l'anarchiste Farras. En voici un extrait :

Inculpation de tentative d'assassinat — Association de malfaiteurs — Détention et fabrication d'explosifs.

Signalement : taille, 1 m. 75 ; porte toute la barbe étendue, ondulée, très brune (pourrait être rasé et avoir conservé que les moustaches) ; cheveux noirs coupés à l'anglaise ; dents blanches ; yeux noirs ; cils longs ; sourcils moyens noirs ; nez rectiligne ; trace de brûlure semi-circulaire au-dessus de la main gauche ; joli garçon.

Nota. — L'individu qui a été vu dans la nuit du 31 mai au 1er juin, vers minuit vingt, à l'angle de la rue de Rohan et de la rue de Rivoli, lancer successivement des bombes au moment du passage de la voiture où se trouvaient le roi d'Espagne et le président de la République est représenté comme ayant les moustaches noires, assez longues, légèrement tombantes et relevées à la pointe. Il portait un complet-jaquette noir et un chapeau melon noir.

En cas d'arrestation, télégraphier à M. Leydat juge d'instruction.

Ajoutons que les divers témoignages entendus n'ont apporté aucun renseignement intéressant.

Les recherches à la frontière

A Cerbère, dit le *Temps*, M. Orsini, commissaire spécial, a réussi à découvrir tous les documents concernant le colis postal de bombes qui fut expédié, le 19 avril dernier, à M. Caussanel, rue de Vanves, à Paris.

Il s'est présenté chez M. Julia, agent en douane, et représentant de M. Rosendo Soler, également transitaire à Barcelone.

L'envoi fut expédié par M. Rosendo Soler, de Barcelone, à son représentant à Cerbère, M. Julia. Ce dernier accomplit les formalités de douane sans se douter que ces engins devaient servir à un attentat.

M. Monbeot, vérificateur des douanes, procède à la visite et reconnut des objets bruts en fer coulé. Le colis, qui était arrivé à Cerbère groupé avec deux autres envois, fut réexpédié par colis postal à M. Caussanel à sa suite de frais.

M. Omini est en possession de la quittance de douane, ainsi que d'une copie de la lettre du représentant de M. Rosendo Soler, annonçant la réexpédition de cet envoi au destinataire. Cette lettre mentionne bien, comme expéditeur, M. Antonio Preis.

Ce dernier a été arrêté à Narbonne. Il est cependant certain que l'expéditeur qui a confié son colis à l'agence Rosendo Soler, est inconnu et s'est servi du nom de Preis. C'est un jeune homme de 26 à 28 ans. La police possède son signalement et le recherche activement.

Le nommé Juan Dalmau, commerçant, anarchiste, qui avait été arrêté lors de l'attentat de la rue de Rohan, puis remis en liberté sous condition, a été de nouveau appréhendé par les gendarmes et conduit à Gerone. Les gardes civils ont aussi perquisitionné au domicile de plusieurs anarchistes militants, mais aucune nouvelle arrestation n'a été opérée.

A Barcelone, l'anarchiste Alfredo Picoret a déclaré qu'il avait confectionné et enfoui deux bombes pour les jeter sur le paseo Gracia le dimanche de carnaval. L'attentat aurait certainement fait des centaines de victimes. Un autre anarchiste aurait essayé de lancer deux bombes sur des avenues la même jour.

LES GRÈVES

A Oran

Oran, 6 juin.

Des désordres se sont produits devant l'usine Bastos, occupant 800 cigarières actuellement en grève. Les manifestantes, auxquelles s'étaient joints de nombreux ouvriers en tabacs, ont fait le siège de l'usine pour empêcher quelques dissidentes de travailler.

La gendarmerie et la police ont été requises pour la protéger. Les grévistes se sont attaqués alors à la police, sur laquelle elles ont fait pleuvoir une grêle de pierres. Plusieurs agents ont été blessés ; deux sont grièvement atteints, ainsi qu'un gendarme.

Dans la soirée, 230 ouvriers carrossiers en grève se sont joints aux cigarières. Ces dernières ont fait parvenir au patron, M. Bastos, un exposé de leurs revendications, mais celui-ci a refusé de leur donner satisfaction et a annoncé qu'il fermerait toutes ses usines.

Ce soir, les grévistes ont parcouru les rues avec leurs bannières, en conspuant les patrons.

A Cette

Cette, 6 juin.

Les grévistes massés aux abords des ponts Neuf, de la Méditerranée et Regy, voyant passer des charrettes chargées de fûts, les ont débarqués et ont obstrué les passages, tandis que d'autres grévistes roulaient les fûts déposés sur les quais et formaient des barricades pour empêcher la circulation des gendarmes qui n'ont pu ainsi franchir la place Delille. Ils ont dû descendre de cheval pour déblayer le pont et faire circuler la foule.

Un peu plus tard, six cents ouvriers ont formé de nouvelles barricades sur tous les ponts au moyen de fûts pleins arrimés. Les ponts se trouvaient par suite obstrués, la ville coupée en deux, et les communications impossibles.

Une compagnie du 24e colonial est venue prêter main-forte à la gendarmerie. Toutes les issues et les ponts donnant accès aux gares étaient barricadés par des fûts pleins debout.

Pendant l'ouverture du pont de la Méditerranée pour le passage d'un bateau, les manifestants servant au fonctionnement ont disparu ; des fûts ont été placés pour empêcher la fermeture.

Le 13e régiment de chasseurs à cheval est parti de Béziers pour Cette.

Grâce au concours du génie, arrivé cette nuit, les ponts gardés par le 122e de ligne ont été déblayés en partie sous la protection de la gendarmerie et des chasseurs.

Cette nuit, pendant l'installation des barricades, de nombreux dégâts ont été commis. Un pont hydraulique a été ouvert, le mécanisme en a été brisé.

Le calme règne en ce moment.

Mille hommes de troupe sont à Cette.

Les autorités ont passé la nuit dans le cabinet du maire.

Eglises et Maisons incendiées

Vienne-le-Château, 6 juin.

Une dépêche nous annonce qu'un incendie a détruit hier, à Vienne-le-Château (Marne), huit maisons, l'église du quatorzième siècle et un joli clocheton considéré comme une curiosité archéologique.

Un pompier et deux autres personnes ont été blessés au cours des manœuvres pour conjurer le sinistre.

Le Mouvement Populaire Russe

Protestations unanimes contre la guerre

St-Pétersbourg, 6 juin.

Les protestations contre la continuation de la guerre se font entendre de toutes parts ; on annonce des manifestations imposantes, auxquelles préludent des réunions tenues par les membres de la presse et des cercles libéraux. C'est ainsi que le 5 juin a eu lieu une conférence des membres de l'association des journalistes russes dans les conditions suivantes : la police ayant refusé d'autoriser la réunion, les organisateurs louèrent un bateau à vapeur, et sous prétexte d'une petite fête, tinrent une réunion à bord, entre Pétersbourg et Cronstadt.

Congrès des Zemstvos interdit

Un nouveau Congrès des Zemstvos, qui devait comprendre trois cents délégués environ et qui menaçait d'usurper le rôle réservé à la future Assemblée Nationale, était convoqué à Moscou le 6 juin ; ce Congrès a été interdit par ordre du ministre de l'intérieur.

Comme la plupart des membres convoqués sont déjà présents à Moscou, on craint que les délibérations interdites n'aient lieu quand même et qu'il n'en résulte de sérieux incidents.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La santé de Rodjestvensky

Tokio, 6 juin.

Le bulletin de santé de Rodjestvensky, publié le 5 juin par le médecin en chef de l'hôpital de Sasebo, est ainsi conçu :

Etat défavorable. Pouls, température anormaux. Aucun symptôme de complication cérébrale. Rojestvensky a une contusion à la face latérale de la cuisse droite. Cette contusion est grande comme la main. Il a une blessure ouverte à l'extrémité du pied gauche, mais il n'y a pas trace de suppuration.

On annonce que la nièce de l'amiral, qui fait partie du personnel de la Croix-Rouge de l'*Orel*, demande à rester au Japon pour soigner son oncle et refuse de participer à l'exode des non-combattants russes, déjà commencé dans la direction de Shanghaï.

La poursuite des navires russes

L'amiral Urin est arrivé à l'île Gudelaf, près Shanghaï, avec le croiseur cuirassé *Tokiwa*, les croiseurs protégés *Naniwa*, *Takachiyo* et deux contre-torpilleurs.

La *Bodry*, réfugié à Shanghaï, refuse de se laisser désarmer.

Les trois croiseurs russes réfugiés à Manille y seront retenus jusqu'à la fin de la guerre, par ordre du gouvernement de Washington.

On annonce que le *Rion* et le *Dnieper*, arrivés à hauteur de Hong-Kong, y font de la guerre de course. Cette circonstance serait de nature à faire avancer davantage au sud la division de l'amiral Urin.

Les officiers du tsar refusent leur liberté

Tokio, 6 juin.

A la suite de l'offre faite aux officiers russes de regagner leur pays, les officiers se sont réunis. Aucun officier ne semblait accepter la proposition qui était faite. Après un moment de silence, un jeune officier élève la voix. Il dit que, malgré leur tristesse, tous avaient conscience d'avoir fait leur devoir et d'avoir combattu énergiquement pour la patrie, mais que s'ils retournaient à Saint-Pétersbourg avant que les détails de la bataille fussent connus, ils seraient inévitablement traduits devant une cour martiale. Il pense donc qu'il est préférable de rester jusqu'à la paix et qu'après ils pourront rentrer dans leur pays sous des auspices plus favorables. Tous les officiers présents ont approuvé leur camarade.

Les Japonais leur accordèrent alors un jour de réflexion et la réunion fut dissoute.

Port-Arthur évacué

Ché Fou, 6 juin.

Le général Baleshoff, arrivé de Port-Arthur avec son état-major, composé de 29 officiers, partira demain par terre pour la Russie.

Il n'y a plus de russes à Port-Arthur.

Blessés allant à Odessa

Port-Saïd, 6 juin.

Un navire allemand ayant à bord 1.296 blessés russes est parti pour Odessa.

Les pertes totales des Russes

Tokio, 6 juin.

Les pertes totales des Russes seraient de 14.000 tués ou blessés, 4600 prisonniers et 3000 échappés. L'examen des prisonniers a révélé qu'un grand nombre d'entre eux étaient malades ; beaucoup souffraient d'un mal de mer aigu.

Les croiseurs russes *Amiral-Nachimof*, *Waldimir-Monomach* et *Dimitri-Donsko*, coulés lors de la bataille navale pourront être renfloués.

Vers la paix

Saint-Pétersbourg, 6 juin.

On annonce de source sûre que les efforts unanimes des ministres sont dirigés vers la paix et qu'ils espèrent réussir à bref délai.

Une fabrique de Bombes

Riga, 6 juin.

La police a découvert dans la fonderie *Phénix* une fabrique clandestine de bombes ; une cinquantaine d'engins ont été saisis.

Plusieurs individus ont opposé de la résistance à la police qui voulait les arrêter. On a pu cependant en maintenir quelques-uns.

La police a saisi de nombreux revolvers, poignards et d'autres armes.

On suppose qu'il existe à Riga et dans d'autres endroits, des fabriques de bombes. La police a également découvert une imprimerie clandestine.

Les Russes repoussés

Tokio, 6 juin.

On annonce du quartier général de Mandchourie que, de bonne heure dans la matinée du 3 courant, de l'infanterie et de la cavalerie russes, au nombre total 300 hommes, ont attaqué Erhshipen, à 7 milles au nord-est de Cheng-Tu. Les Russes ont été facilement repoussés.

Le même jour, à 6 heures 1/2 du matin, la cavalerie russe, comprenant une vingtaine d'escadrons, s'est avancée vers le Sud, venant du Tai-Ping-Chieh, sur la route de Kouang-Ting, à Chie-Too, à 30 milles au nord-est de Taugh-Qua-Tai-Ting.

On a déterminé leurs positions à 20 milles au nord de Kouang-Ting. Une partie de cette même troupe a attaqué Shih-Tan-He, à 9 milles au nord de Kouang-Ting. Elle a subi de fortes pertes par suite du feu de l'artillerie japonaise qui se trouvait stationnée dans le voisinage.

Les Russes se sont enfuis vers l'Ouest et le Nord-Ouest. Les pertes japonaises ont été de 4 hommes légèrement blessés. Les Russes ont perdu plus de 100 hommes.

Tremblement de terre

Riom, 6 juin.

On écrit de Riom que de très fortes secousses de tremblement de terre ont été ressenties la nuit dernière dans une dizaine de communes de l'arrondissement. On a constaté quelques dégâts, mais sans importance.

INFORMATIONS

Le Maire au crucifix

Nantes, 6 juin.

Le préfet de la Loire-Inférieure avait suspendu pour un mois le maire de Drafféac, M. de Baudinière, qui avait fait replacer par un ouvrier, malgré l'institutrice, les crucifix à l'école de filles.

L'institutrice avait voulu s'opposer à cette opération en fermant les portes, mais l'ouvrier était entré par la fenêtre, ayant l'ordre d'opérer par n'importe quel moyen.

Le Ministre de l'Intérieur, par décret en date du 29 mai, vient de révoquer M. de Baudinière.

Six cercueils pillés

Colombes, 6 juin.

Un tombeau du cimetière de Colombes a été pillé par des malfaiteurs qui, après avoir ouvert les six cercueils qu'il renfermait ont emporté jusqu'au plomb qui entourait les cadavres.

Ce tombeau est celui des familles d'Etchegoyen et Goyeneche. Il date de la fin du dix-huitième siècle. La dernière inhumation remonte à 1825. C'est le jardinier qui, en ratissant l'allée centrale, a constaté que la porte de la chapelle était brisée et que les six squelettes gisaient dispersés en tous sens. Les voleurs avaient toutefois négligé d'emporter les poignées d'argent des cercueils.

La question de l'or à Madagascar

Tananarive, 6 juin.

A la suite de l'interdiction des recherches concernant les mines d'or à Madagascar, un meeting réunissant tous les prospecteurs et des colons a eu lieu hier.

A l'issue de ce meeting de protestation, des câblogrammes, réclamant d'urgence le retrait de cette interdiction, ont été adressés au président de la République, au président de la Chambre, au ministre des colonies et au général Galliéni.

On prévoit que des conflits vont se produire entre l'administration et les prospecteurs qui ont posé des signaux et dont la déclaration sera refusée, l'arrêté d'interdiction étant immédiatement applicable.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LIÈGE 1905

Liège et son Exposition vraiment internationale paraissent devoir être cette année le but de voyage de tous les Français. 10186L.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Élection au Conseil général du canton de Marcoing. — Sont convoqués pour le 25 juin 1905, à l'effet d'élire un conseiller général, les électeurs du canton de Marcoing (Nord).

Corps de santé militaire. — *Mutation.* — M. Gallot, médecin-major de 2e classe en non activité à Toul, est rappelé à l'activité et affecté au 27e régiment d'artillerie.

Comité consultatif de la navigation intérieure et des ports. — Parmi les noms des personnes nommées, par décret, membres du comité consultatif de navigation intérieure et des ports, pour les années 1905 et 1906, nous relevons les suivants, qui concernent notre région :

MM. Boudenoot, sénateur; Bersez, Guillain, Plichon, députés; Val-Durand, conseiller d'Etat; un membre de la Chambre de commerce d'Arras, de Cambrai, de Douai, de Dunkerque, de Lille et de St-Quentin.

Un asile d'aliénés dans le Pas-de-Calais. — Dans sa dernière session, le Conseil général du Pas-de-Calais fut saisi d'un vœu de M. Parmentier, demandant la transformation de la Chartreuse, de Neuville, en asile d'aliénés, et d'un autre vœu de M. Boucher-Cadart, offrant la construction d'un asile sur le territoire d'Hesdin.

Le conseil nomma une commission à l'effet d'étudier d'abord la question de principe de la création d'un asile départemental d'aliénés et, subsidiairement, s'il y a lieu, la question de son emplacement.

Un membre par arrondissement fut désigné : M. Evrard, pour Arras ; M. Bar, pour Béthune ; M. Farjon, pour Boulogne ; M. Lemaire, pour Saint-Omer ; M. Corbier, pour Saint-Pol et M. Guyot pour Montreuil. Il leur fut adjoint deux médecins aliénistes et l'architecte départemental.

Cette commission se rendra à Hesdin mercredi matin et à Neuville mercredi après-midi.

M. Duréault, préfet du Pas-de-Calais, se joindra à elle.

LA REGION

Un jeune homme qui se brûle la cervelle

A TOURCOING

Camille D..., né à Tourcoing le 16 septembre 1885, apprêteur, demeurant chez ses parents, rue Mirabeau, 8, à la Croix-Rouge, s'est donné la mort, hier vers 8 heures du matin, dans les circonstances que nous allons relater.

Le jeune homme était sans travail depuis cinq semaines environ. Samedi dernier son frère également apprêteur, lui annonça qu'il lui avait enfin trouvé de l'ouvrage et qu'il pourrait commencer lundi matin.

Le lundi venu au lieu de se rendre à la fabrique où l'on avait accepté ses services, Camille D. partit pour Mouscron et s'y amusa toute la journée. Il fit dans cette ville l'acquisition d'un revolver.

Il ne revint à son domicile que vers minuit. Ses parents, indignés de sa conduite, refusèrent de lui ouvrir.

Le jeune homme vint alors au bureau central de police pour y réclamer un billet de logement. Après d'assez longues explications, on consentit à le déposer au violon à titre de secours.

A six heures du matin, Camille D... quittait le poste pour rentrer chez lui et subit les justes reproches de sa famille.

Vers 8 heures, le jeune homme qui, jusque-là, s'était tenu dans une attitude passive, près du feu, monta à sa chambre.

Deux minutes plus tard une détonation retentissait.

Mme D... monte aussitôt, et vit son fils gisant sur le plancher. Elle appela les voisins à son aide.

Tous secours furent inutiles. Le jeune homme s'était logé une balle dans la tempe droite et la mort avait été instantanée. M. le docteur Ledes ne put que constater le décès.

Informé de ce suicide M. Viedaret, commissaire de police du 3e arrondissement, s'est rendu sur les lieux et a fait les constatations. Jusqu'ici la conduite de Camille D... avait été régulière.

LE DRAME D'ANZIN

Ainsi que nous l'avons dit, M. le docteur Catrin, médecin-légiste a procédé à l'autopsie du cadavre de la femme Vandale.

Il est établi que le larynx a été tranché mais que l'artère carotide est restée intacte. Le beau-frère du meurtrier, un sieur Denis Vacsse, de Tirlemont (Belgique), est arrivé mardi vers 10 heures du matin et s'est rendu chez son parent pour lui... offrir un parapluie rapporté de Belgique.

Il a paru surpris du drame qui s'était déroulé lundi, et il est reparti par le train de 2 heures.

On se demande si réellement il était aussi ignorant qu'il le faisait voir. On croit plutôt que le meurtrier est allé se réfugier chez lui et qu'il l'a envoyé aux renseignements.

En tous cas, si le meurtrier s'est réfugié en Belgique et s'il se fait arrêter, comme il est sujet belge, il ne pourra être extradé et c'est en Belgique qu'il sera jugé.

D'autre part, le beau-frère de la victime, Charles Vandendriessche, sous officier rengagé à Lailles, avisé par la police, est arrivé à Anzin et il a aussitôt pris des dispositions pour l'enterrement de la victime.

Le Crime de Nœux-les-Mines

Sur commission rogatoire de M. le juge d'instruction de Béthune, MM. Hénin, commissaire de police, Gruez, brigadier de gendarmerie à Nœux et Darré, maréchal-des-logis à Bully-Grenay, ont procédé à des minutieuses et longues recherches sur les lieux environnants de l'endroit où on a découvert le corps et jusqu'ici rien n'a pu les éclairer dans leur mission pour découvrir les coupables et le lieu du crime.

Hollande Joseph est certainement le nom de la victime, dont la profession était ouvrier mineur venu de Belgique pour trouver du travail en France, aux mines de Béthune ou aux mines de Nœux ; les noms de ces deux compagnies houillères étaient inscrits sur un papier trouvé dans une des poches de Hollande.

Jusqu'à preuve du contraire, le vol a été le mobile du crime ; le portemonnaie et une bourse en toile trouvés vides sur lui, confirment cette hypothèse.

NOYÉ A BILLY-BERCLAU

Le cadavre de M. César-Joseph Vasseur, de Seinghin-en-Weppes, occupé à la blanchisserie de Don (Nord), vient d'être retiré du canal de La Bassée, dans sa traversée du territoire de Billy-Berclau. Le cadavre, qui se trouvait

---

29

LE VENTRILOQUE

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

L'ASSASSIN DE MARIETTE

XXIII

La mairie de Rocheville était un assez beau bâtiment presque neuf et fort bien aménagé, construit sur les plans d'un architecte de Rouen.

L'école des garçons, le logement de l'instituteur et la salle des séances du Conseil municipal se trouvaient au premier étage.

Les deux pompes à incendie et tous leurs appareils occupaient une grande remise au rez-de-chaussée.

A côté de cette remise, on avait ménagé une pièce étroite et longue, mal éclairée par une très-petite fenêtre garnie de barreaux solides, et fermée par une porte épaisse munie de deux verrous et d'une forte serrure.

Ce réduit servait de prison ou, pour mieux dire, de violon, et jamais, jusqu'à ce jour, un malfaiteur de quelque importance n'en avait franchi le seuil.

Deux ou trois vagabonds et une demi-douzaine d'ivrognes trop tapageurs étaient les seuls délinquants dont ses murailles grises eussent gardé le souvenir.

Un lit de camp en bois presque brut, pareil à ceux des corps de garde, une chaise et une cruche composaient son mobilier.

Le brigadier alluma une lanterne, ouvrit la porte de la prison communale et fit passer Sidi-Coco devant lui.

— Etendez-vous là-dessus, dit-il en désignant le lit de camp, et tâchez de faire un somme, Marigot s'arrangera de la chaise et ne fermera pas l'œil... — Un gendarme ne connaît que la consigne, et la sienne est de vous garder à vue. Je vais trouver le juge d'instruction. Aussitôt qu'il lui plaira de vous entendre, on viendra vous chercher.

« Du reste ne vous faites point de mal, et répétez-vous bien que si votre conscience est tranquille vous n'avez pas grand'chose à craindre.

— Ma conscience est tranquille, — répliqua le ventriloque avec amertume, — et cependant je suis prisonnier, je suis gardé à vue et, si vous n'aviez eu pitié de moi, j'aurais porté les menottes infamantes.

— Mais vous ne les avez point portées, — reprit le sous-officier, — et vous m'obligeriez même beaucoup en ne touchant mot de ma complaisance devant le juge d'instruction.

— Ah ! soyez sans crainte, je ne vous compromettrai pas...

Le brigadier sortit, referma la porte à double tour, poussa le verrou et mit la clef dans sa poche.

Il n'avait que la place à traverser pour arriver à la maison de M. le maire.

Jean-Marie, le groom rustique, lui vint ouvrir en se frottant les yeux.

Ce jeune garçon, qui généralement gagnait son lit à neuf heures très précises, était de fort méchante humeur de se voir sur pied à minuit passé ; il semblait d'ailleurs dormir debout.

— Va-t-on enfin se coucher ? demanda-t-il.

— Je n'en sais rien, et ça ne me regarde pas, répondit le brigadier, je viens parler au juge d'instruction. Où est-il présentement ?

— Dans sa chambre... la plus belle chambre, pardine !! — On a mis toute la maison sens dessus dessous !! — Je vais vous conduire. — Il est avec l'homme de Paris, — le mouchard, vous savez bien — En voilà une journée !! — Et quand on pense que monsieur m'a donné l'ordre que Pomponnette soit dans les brancards à cinq heures du matin, pour porter une dépêche à Malaunay !

Autant ne pas se coucher, alors !! merci ! Si ça continue, faudra voir à ce qu'on augmente mes gages, sinon je lâche la baraque et je m'en vais à Rouen me mettre garçon de café... Ah ! mais, oui ! et je changerai de nom ! Jean-Marie ne me va plus... ça sent la campagne... je me ferai appeler Urbain...

— Ça ne me regarde pas... répéta le brigadier.

— Bien entendu... — Je vous parle comme je me parlerais à moi seul... — Tenez, voilà la porte du juge. — Finissez-en vite, brigadier, si c'est possible, afin qu'on se couche, il est temps ! !

Les paroles qui précèdent s'étaient échangées, ou plutôt le monologue de Jean-Marie avait eu lieu en montant l'escalier qui conduisait au premier étage. Ajoutons que le groom champêtre, tenant son flambeau d'une main paresseuse et maladroite, arrosait de bougie chaque marche.

Le sous-officier frappa discrètement à la porte désignée.

— Entrez... — répondit une voix de l'intérieur.

Il ouvrit et se trouva en présence du magistrat, assis auprès d'une petite table sur laquelle étaient étalés les procès-verbaux rédigés par le greffier, et la lettre de M. Domerat à Georges Pradel.

Jobin se tenait debout de l'autre côté de cette table.

Le juge d'instruction semblait sombre et préoccupé.

— Ah ! c'est vous, brigadier ?... dit-il. Eh bien ?

— Eh bien ! mon magistrat, tout s'est passé le mieux du monde... Nous revenons un peu tard, mais c'est que vous nous aviez donné la consigne d'attendre la fin de la représentation pour empoigner l'homme.

Jobin tressaillit.

— Ainsi, vous l'avez ? — s'écria-t-il comme malgré lui.

— Certainement que nous l'avons, et même que Marigot le garde à vue dans la prison de la mairie...

— A-t-il tenté quelque résistance ? A-t-il essayé de fuir ? — demanda le juge.

— Ah ! non, par exemple !... — Doux comme un mouton... — Très surpris... — Bien vexé, et c'est naturel... mais pas effrayé du tout... — Il a l'air de ne point se douter le plus petitement de ce qu'on lui veut ici... — C'est un ancien soldat, ce Sidi-Coco... un zouave... — Il a sauvé son officier en Afrique, à ce qu'il dit... Il a la médaille militaire... — Si j'osais me permettre d'avoir une opinion, je croirais que c'est peut-être un brave homme...

Jobin rayonnait.

Le magistrat fit un haut-le-corps.

— Un brave homme !! lui ! — répéta-t-il. — Allons donc !!...

— Eh ! oui, monsieur le juge d'instruction ; un brave homme ! répliqua l'agent de la sûreté. — S'il avait deux assassinats sur la conscience et trois cent cinquante mille francs dans ses poches, il n'aurait point attendu la gendarmerie... il serait loin !

Le magistrat, sans répondre à Jobin et s'adressant au brigadier, reprit :

— Des détails ?...

Le gendarme raconta longuement ce que nous avons raconté nous-mêmes, en passant sous silence que l'épisode des menottes.

Il termina en affirmant que le prisonnier désirait avec ardeur comparaître sans retard devant celui qui d'un mot pouvait le rendre libre, et il ajouta :

— Dois-je l'amener ?

Le juge secoua la tête.

— Non, pas maintenant, répondit-il, et j'ai mes raisons, mais je l'interrogerai demain, ou plutôt ce matin, dès la première heure, non dans cette maison mais au château. Je crois avoir un moyen sûr de le contraindre à se trahir s'il est coupable, et je lirai la vérité dans son attitude et dans ses regards, si sa bouche s'obstine à mentir au moment de la terrible épreuve...

— Monsieur le juge d'instruction m'autorise-t-il à voir le prisonnier, demanda le policier.

— Non ! répliqua le magistrat vivement. — J'ai toute confiance en vous, Jobin, vous le savez à merveille, et mon refus ne peut vous blesser. — Pour des motifs que vous connaîtrez bientôt, je tiens à ce que personne, sans exception, ne communique avec le prévenu. J'exige le secret rigoureux, et le brigadier va donner l'ordre au gendarme qui veille sur le prisonnier de ne répondre à aucune de ses questions, cette question fût-elle en apparence du tout point insignifiante...

— Suffit, mon magistrat, répondit le sous-officier, on s'y conformera...

— Quant à vous, brigadier, venez prendre mes ordres à cinq heures du matin, ici.

— J'y serai mon magistrat...

(A suivre.)